

GUIDE DE L'ELU.E

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE
L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS



LE CHANGEON à Benais - 2024



Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou

02.41.79.73.81 | syndicat.mixte@loireauthion.fr | www.sage-authion.fr



SOMMAIRE

3 **Préambule** : pourquoi ce guide ?

4 **Le bassin versant** : l'Authion et ses rivières

6 **Le SMBAA** : acteur clé pour la gestion durable de l'eau

7 **La réglementation** : contexte et compétences

8 **Les missions** : pourquoi et comment agir ?

10 **Les actions** : la GEMA et le RSTRI

12 **La gouvernance** : le conseil syndical

13 **La proximité conservée** : les commissions

14 **Le SAGE** : un document de planification

16 **L'équipe technique** : organigramme des services

17 **Le rôle de l'élus** : du conseil syndical et de la CLE

18 **Les acteurs** : de la gestion de la l'eau sur l'Authion

LE LATHAN à Longué-Jumeilles - 2025



PRÉAMBULE

Ce guide de l'élue a pour ambition de **vous accompagner** pour la « prise en main » de votre mandat au sein du Syndicat Mixte de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

Il constitue un support pour la **bonne compréhension de la mise en œuvre de la compétence « Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques »** (GEMA). Cette compétence, souvent technique et transversale, place les élus au cœur de la gestion des milieux aquatiques et reste complexe à appréhender.

Ce guide a pour objectif de rendre accessible un cadre réglementaire et une gouvernance complexe, de donner une vision claire et structurée du territoire d'intervention, des enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques ainsi que des missions portées par le syndicat. Il constitue un outil de référence pour mieux comprendre le contexte local, mettre en lumière les spécificités hydrauliques du territoire et orienter l'action publique de manière cohérente et efficace.



LE COUASNON à Baugé-en-Anjou - 2025

LE BASSIN VERSANT

DE L'AUTHION ET SES RIVIERES

BASSIN VERSANT



C'est un territoire délimité par des lignes de crête (ou ligne de partage des eaux) à l'intérieur duquel **toutes les eaux** de surface **convergent vers un même exutoire**. Le bassin versant comprend : les écoulements de surface (ruissellements), les écoulements concentrés (fossés, ruisseaux, rivières) et les infiltrations alimentant les nappes.

Toute intervention en amont du bassin versant a des impacts sur l'aval. Le bassin versant constitue donc l'échelle cohérente d'action en matière de gestion de l'eau (logique de solidarité amont-aval).



52 COMMUNES

6 EPCI membres

2 DÉPARTEMENTS
Maine-et-Loire
Indre-et-Loire

2 RÉGIONS
Pays de la Loire
Centre-Val-de-Loire

L'AUTHION

- Des affluents : le Couasnon, le Lathan, le Changeon et le Lane
- Un linéaire de 61 km depuis la confluence du Changeon et du Lane à son exutoire
- Un bassin versant de 1 497 km²
- Un linéaire de cours d'eau total sur le bassin versant de 1 283 km

LE COUASNON

- Des affluents : le Brocard, l'Altrée, le Tarry, le Rochette et le Brené
- Un bassin versant de 282 km²
- Un linéaire de cours d'eau de 273 km



LE LATHAN

- Des affluents : la Riverolle, la Boudardière, le Graboteau et la Curée
- Un bassin versant de 474 km²
- Un linéaire de cours d'eau de 416 km



LE CHANGEON

- Des affluents : le Graffin, le Gravot, le Pontarinet la Mitaine
- Un bassin versant de 168 km²
- Un linéaire de cours d'eau de 91 km



LE LANE

- Des affluents : le Douet, la Marche, le Baignoux et le Petit Lane
- Un bassin versant de 99 km²
- Un linéaire de cours d'eau de 84 km



LE SMBAA

ACTEUR CLÉ POUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU

Né en 2015 de la fusion d'anciens syndicats, **le SMBAA est un syndicat mixte ouvert** chargé de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques (compétence GEMA) pour le compte de ses 6 EPCI membres. Depuis 2019, année de la fusion avec le dernier syndicat tourangeau, elle est la structure unique permettant la gestion des ressources en eau à une échelle cohérente : **le bassin versant de l'Authion**. Il permet de :

MUTUALISER LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

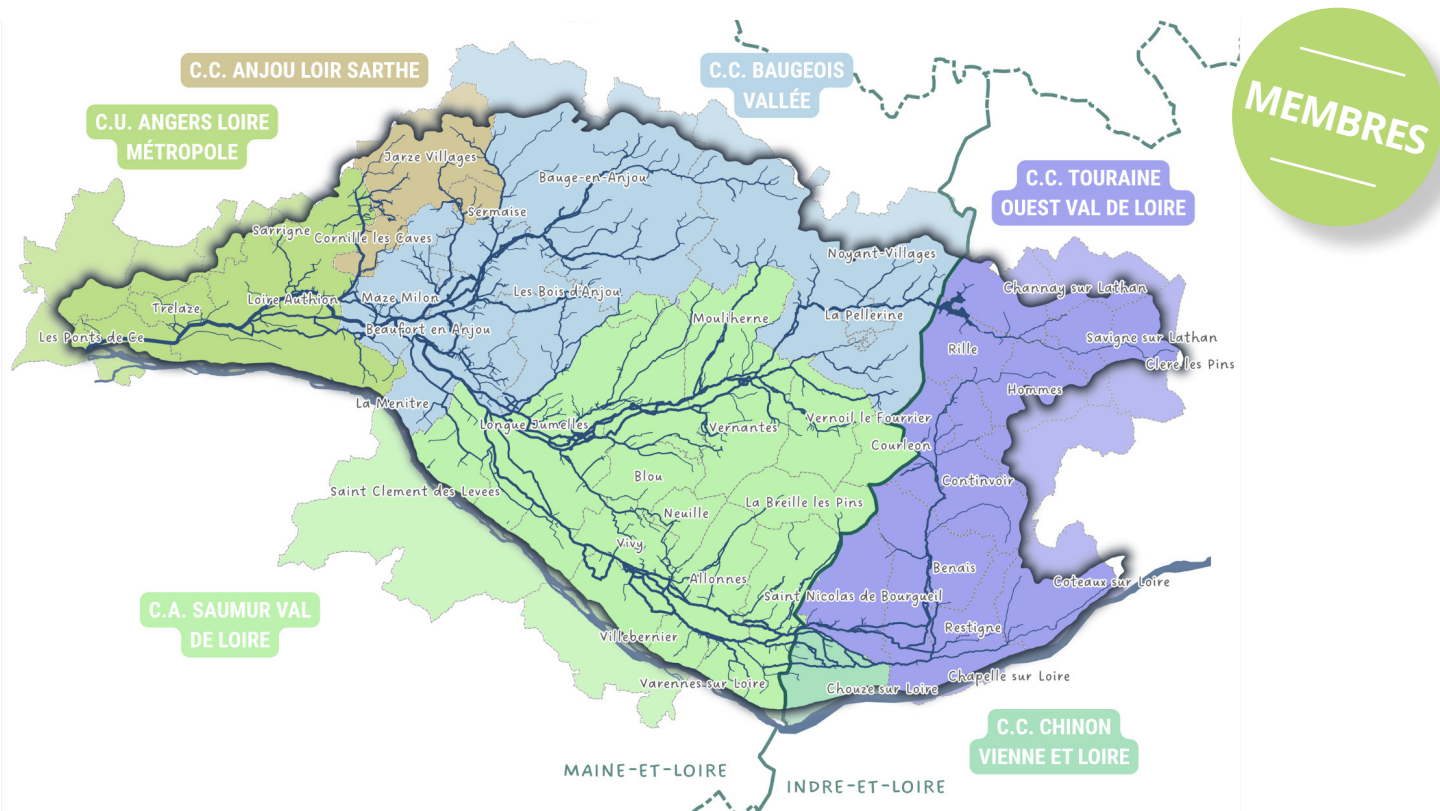
CONSEILLER ET ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES COLLECTIVITÉS ET LES RIVERAINS

COORDONNER LA GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

PORTER DES PROJETS TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX COHÉRENTS ET EFFICIENTS

ANIMER LA CONCERTATION LOCALE ET PORTER LE SAGE

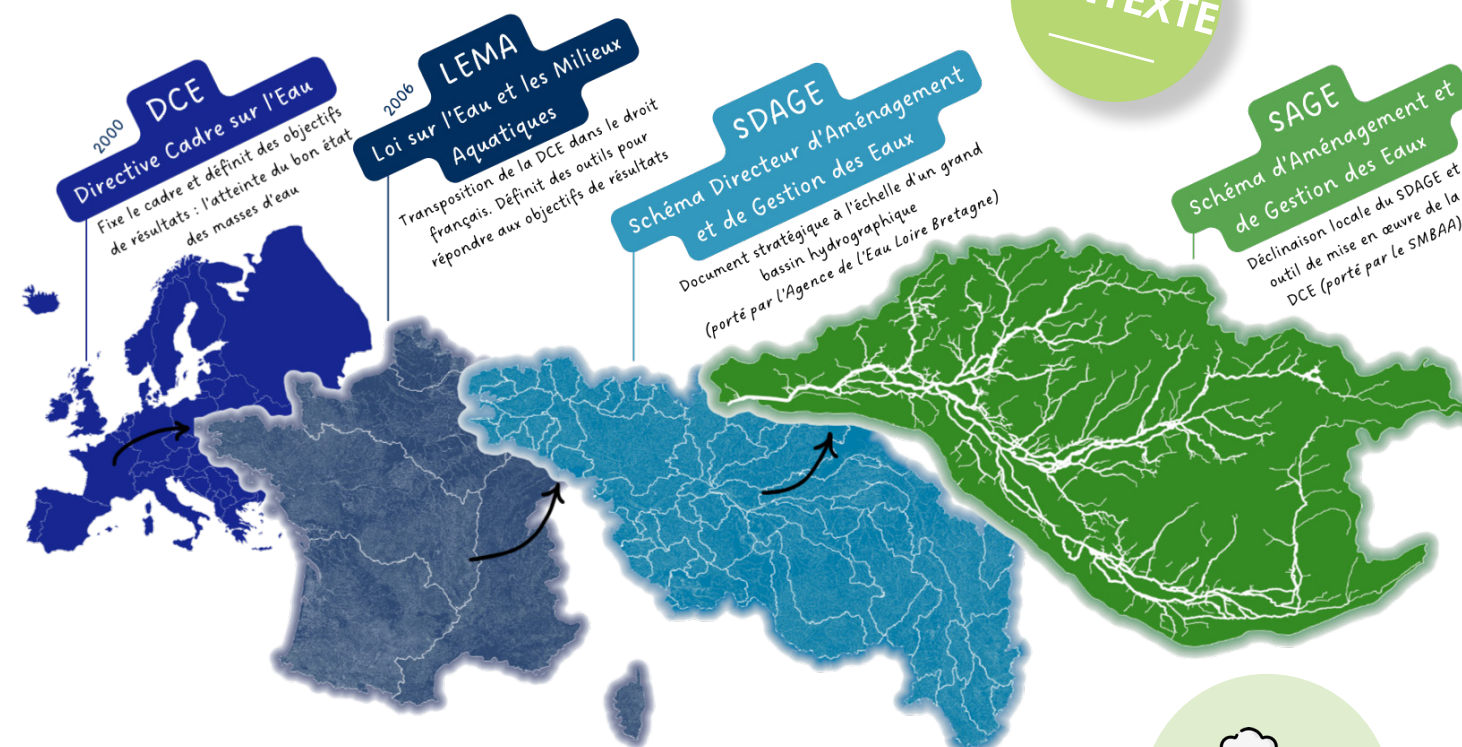
MOBILISER LES FINANCEMENTS



MEMBRES

LA RÉGLEMENTATION

Le SMBAA s'inscrit dans un cadre réglementaire structuré, allant des objectifs européens aux outils locaux de planification. Il porte le **SAGE** qui est une déclinaison locale de la Directive Cadre sur l'Eau.



Depuis les réformes territoriales (notamment la Loi MAPTAM et la Loi NOTRe), **les EPCI jouent un rôle central dans la gestion de l'eau** en exerçant plusieurs compétences. Le SMBAA intervient par transfert dans le champ spécifique de la GEMA à l'échelle du Bassin Versant de l'Authion.



LES MISSIONS

POURQUOI & COMMENT AGIR ? SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Le SMBAA a pour mission de participer à la **gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau, à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques et la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du bassin afin de **mieux répondre aux enjeux** présents sur le territoire dans le cadre de l'intérêt général.

COMPÉTENCES GEMA (obligatoires)

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction** de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement** d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La protection et la restauration** des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

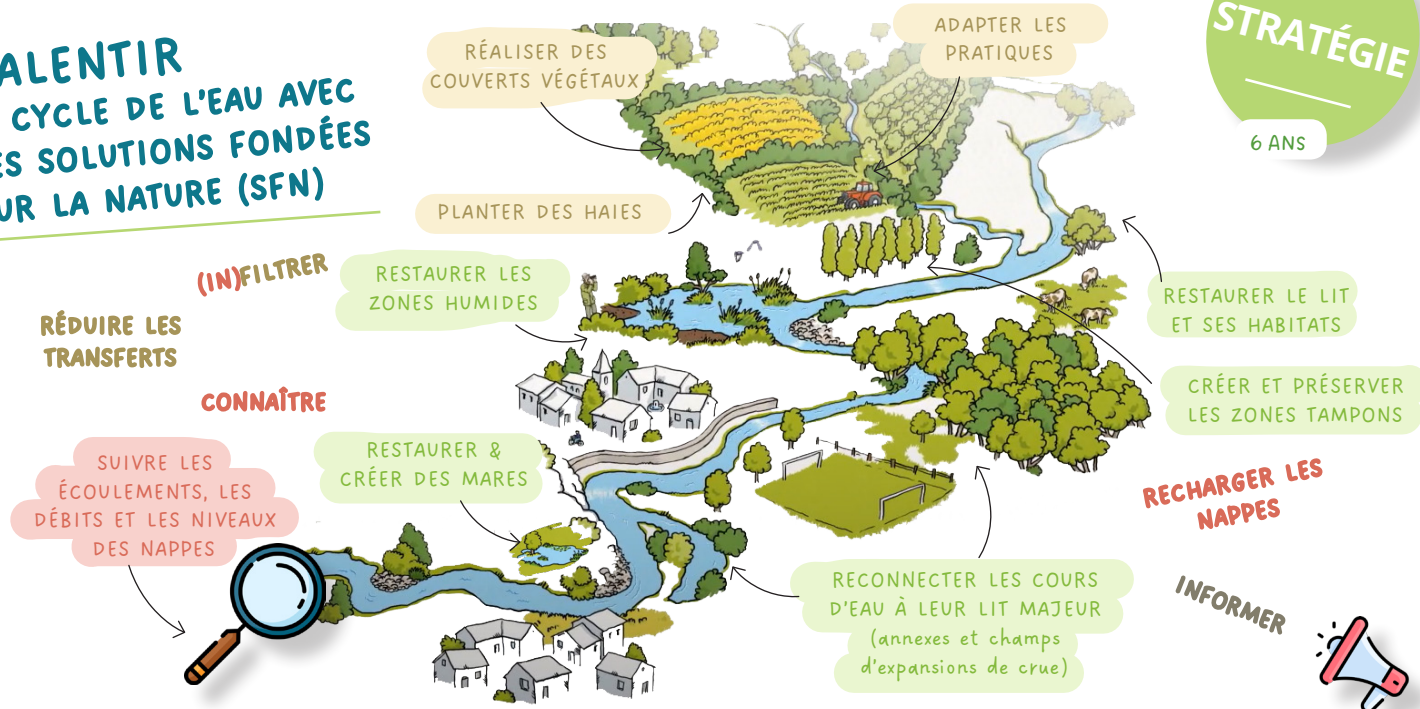
AUTRES COMPÉTENCES

- Les actions d'aménagement, de gestion et d'entretien des ouvrages** hydrauliques concourant au bon écoulement, à la satisfaction des usages de l'eau et à la continuité écologique
- Le suivi** de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation** en matière de gestion et de conservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

MISSIONS ANNEXES

- L'aménagement, la gestion et l'entretien** des cours d'eau, affluents et fossés du Réseau Stratégique du Territoire à Risque d'Inondation

RALENTIR LE CYCLE DE L'EAU AVEC DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)



STRATÉGIE

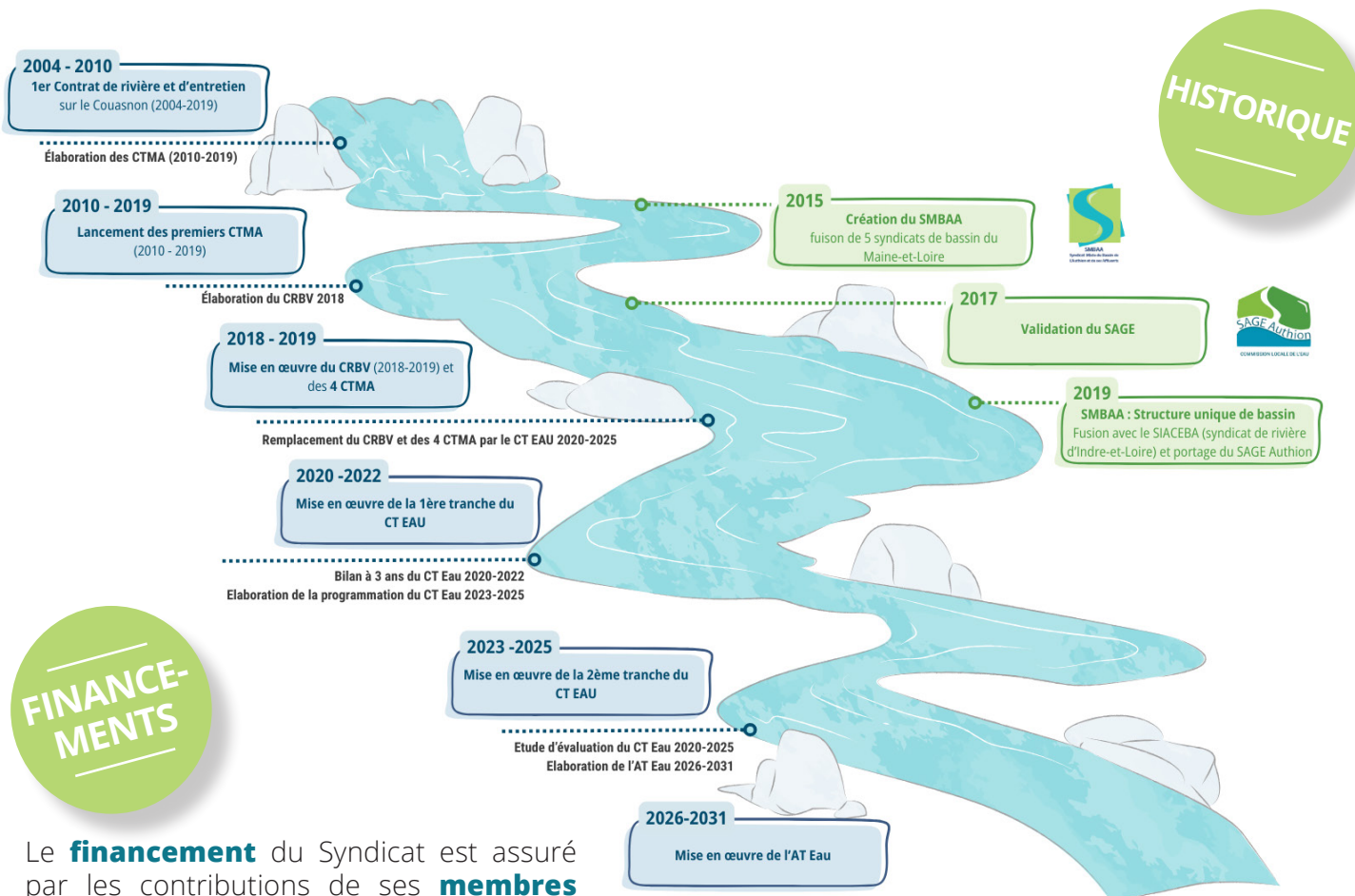
6 ANS

FINANCEMENTS

Le **financement** du Syndicat est assuré par les contributions de ses **membres** ainsi que par les subventions de ses **partenaires institutionnels** :



Ces financements sont principalement liés à la **mise en œuvre d'outils spécifiques** : l'Accord de Territoire Eau (AT Eau) ; le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ; le programme du LIFE REVERS'EAU...



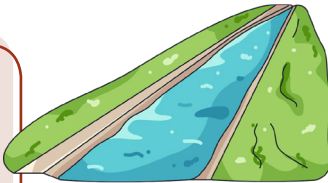
HISTORIQUE

LES ACTIONS

Le bassin versant de l'Authion est un territoire complexe aux multiples enjeux, qu'il est possible de diviser en deux secteurs, impliquant une approche différente de gestion :

LE VAL D'AUTHION

Ancienne plaine alluviale de la Loire, fortement façonnée par l'homme pour se protéger des inondations et permettre le développement d'une agriculture spécialisée. Sa pente très faible ($\approx 0,02\%$) rend son fonctionnement similaire à celui d'un marais.



Angers

AUTHION

LOIRE

Bauge-en-Anjou

COUASNON

Beaufort en Anjou

LATHAN

CHANGEON

3 RUS

Bourgueil

LANE

Saumur

119 M



17 M

Assurer le bon écoulement de l'eau

afin de satisfaire les besoins des milieux, la continuité écologique et les usages de l'eau



Réaliser la gestion et l'entretien mécanique

des cours d'eau et fossés du Réseau Stratégique du Territoire à Risque Inondation (RSTRI)



LES ACTIONS ANNEXES DU RSTRI

LES AFFLUENTS

Le Couasnon, le Lathan, le Changeon et les trois Rus disposent d'un **potentiel écologique** important

Mener des études et des travaux

de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques



Participer à la gestion équilibrée et durable

de la ressource en eau



Améliorer et préserver la qualité

de l'eau des rivières et des eaux souterraines



Informez, sensibilisez et communiquez

sur la préservation et la gestion des milieux aquatiques



Porter et faire appliquer le SAGE Authion



LA GOUVERNANCE

CONSEIL SYNDICAL

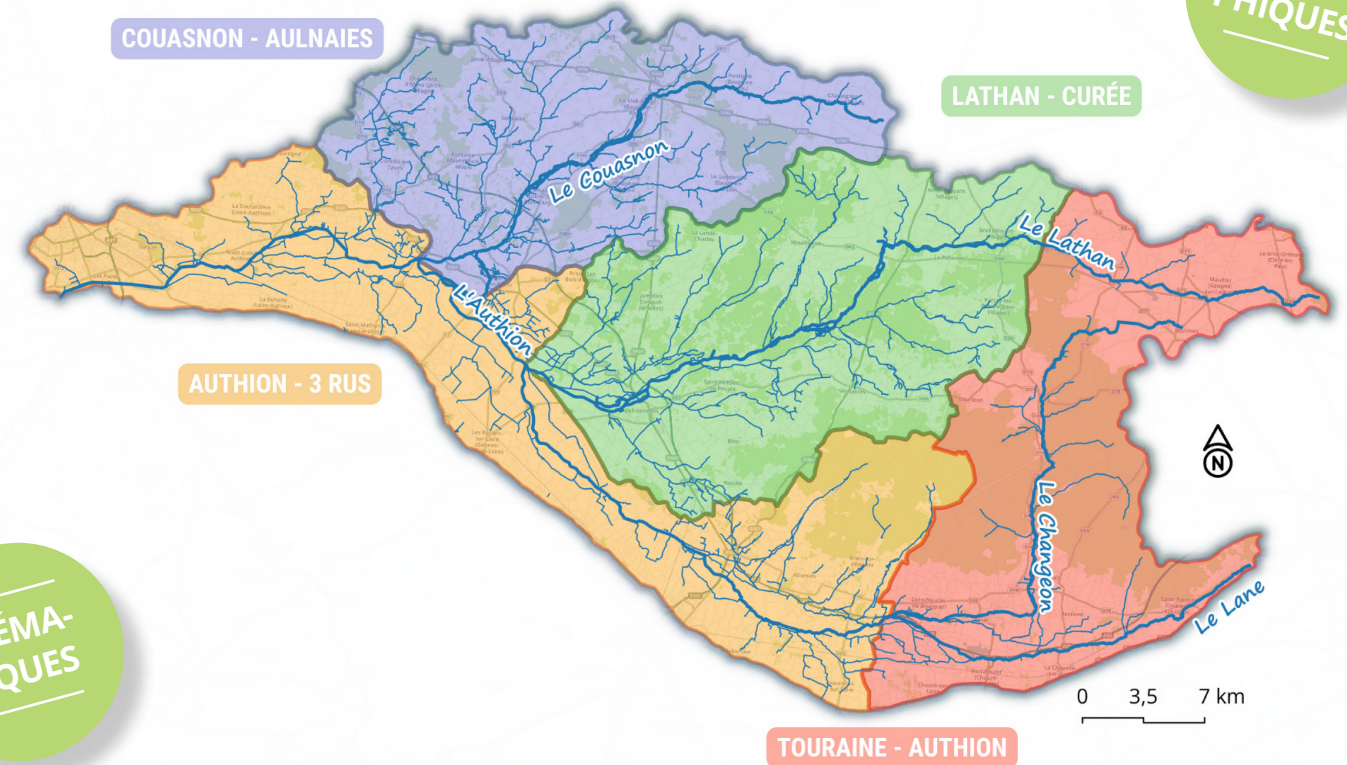
Le SMBAA est administré par un conseil syndical composé de **34 délégués titulaires et 11 délégués suppléants** désignés par les assemblées délibérantes de ses membres (les 6 EPCI et le département du Maine-et-Loire).



UNE PROXIMITÉ CONSERVÉE

GÉOGRAPHIQUES

Afin de maintenir un lien fort entre les élus locaux et le syndicat, 4 commissions géographiques sont organisées autour des 4 sous-bassins.



THÉMATIQUES

COMMUNICATION

En 2018, une **Commission Communication**, commune à la CLE et au SMBAA a été mise en place à la suite du nouveau portage du SAGE Authion par le SMBAA. Celle-ci s'est vue confier le soin de l'élaboration de la **stratégie et des outils de communication**.

Afin de faciliter la synergie entre les services du SMBAA et la CLE, la commission communication est composée d'élus du conseil syndical du SMBAA, de membres de la CLE et de référents techniques des pôles GEMA et SAGE du SMBAA.

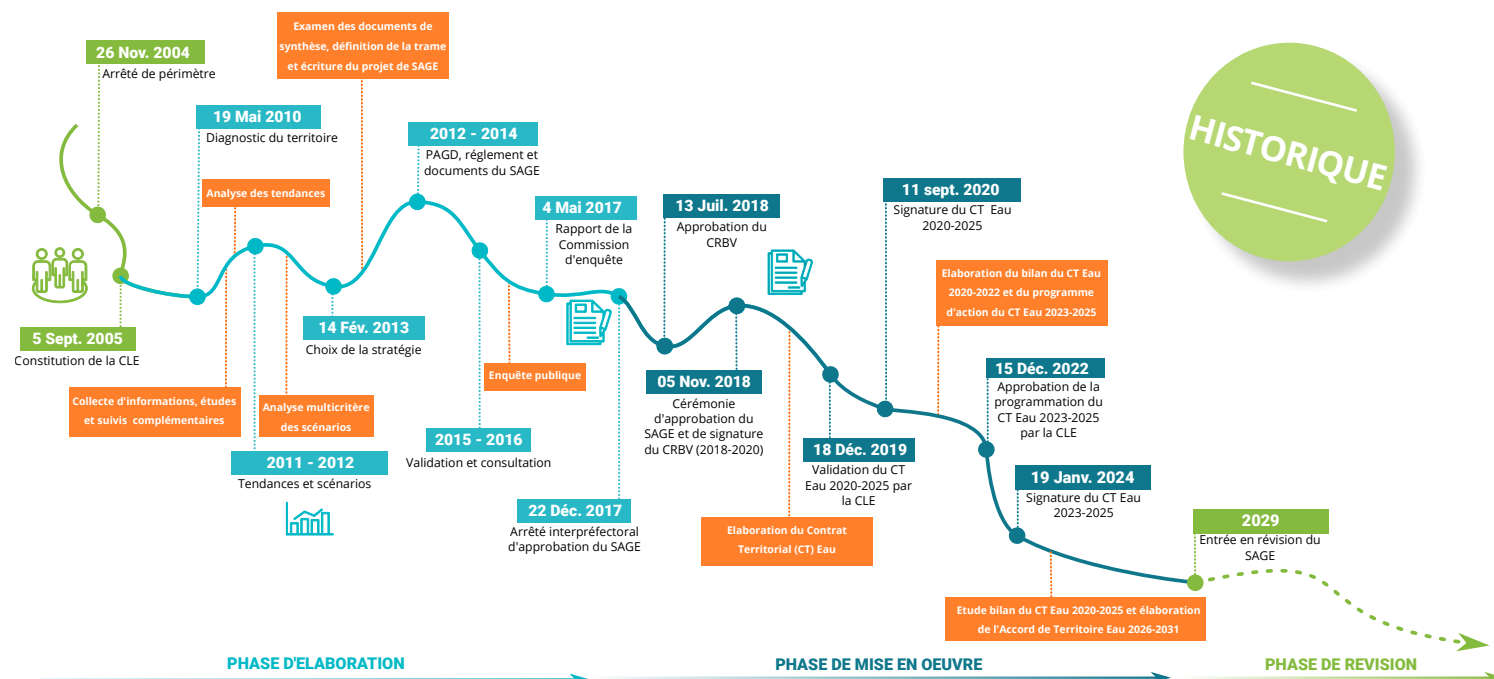
AUTRE

Toute autre commission peut être créée par le SMBAA, en partenariat avec la Commission Locale de l'Eau.

LE SAGE

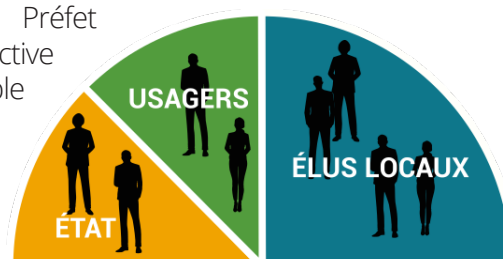
UN DOCUMENT DE PLANIFICATION

Le SMBAA assure le portage et la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE)** du bassin versant de l'Authion. Il s'agit d'un **document de planification** qui constitue un outil privilégié de mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) et s'inscrit dans la ligne directrice du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, qu'il décline et précise à l'échelle locale. **Le projet de SAGE a été approuvé** à l'unanimité en Commission Locale de l'Eau et par l'Arrêté Inter Préfectoral **en 2017**, marquant ainsi l'entrée dans la **phase de mise en œuvre**.



LA CLE

La **Commission Locale de l'Eau**, créée par le Préfet coordonnateur, est chargée d'élaborer de manière collective le SAGE, de le réviser et de suivre son application. Véritable **« parlement local de l'eau »**, elle réunit les acteurs du territoire afin de débattre et de définir collectivement les orientations de gestion de la ressource en eau. La CLE du SAGE du bassin versant de l'Authion se compose de **54 membres répartis en 3 collèges**.



HISTORIQUE

LES ENJEUX

Le **SAGE fixe une trajectoire collective** pour le territoire et encadre les décisions publiques sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

ENJEU 2

Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire

Accompagner le classement des cours d'eau et établir un plan d'action pour la restauration de la qualité morphologique des cours d'eau

Améliorer l'entretien des milieux aquatiques pour le respect de leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques

Améliorer la connaissance, la gestion des zones humides et des têtes de bassins versants

ENJEU 4

Prévenir le risque d'inondation dans le val d'Authion

Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques

ENJEUX

Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages



- Améliorer la connaissance
- Réglementer et organiser la gestion des Volumes Prélevables
- Optimiser la gestion de l'eau
- Orienter les opérations d'aménagement et les équipements hydrauliques pour un meilleur stockage hivernal de l'eau et une réduction des étiages

ENJEU 3

Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles



- Améliorer la connaissance
- Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle
- Préserver la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP

ENJEU 5

Porter, faire connaître et appliquer le SAGE



- Simplifier la maîtrise d'ouvrage du bassin versant et assurer la coordination des actions du SAGE

DOCUMENTS

Conformément au Code de l'environnement, le SAGE se compose de deux **documents principaux** disposant chacun d'une **portée réglementaire** différente.

Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD)** fixe pour chaque enjeu, les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les priorités retenues, les dispositions et les conditions de réalisation pour les atteindre. **Le PAGD est opposable à l'administration = PRINCIPE DE COMPATIBILITÉ**

Le **Règlement** fixe les règles permettant d'assurer la réalisation des objectifs du PAGD considérés comme prioritaires par la Commission Locale de l'Eau pour atteindre le bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). **Le règlement est opposable à administration et aux tiers = PRINCIPE DE CONFORMITÉ**

L'ÉQUIPE

TECHNIQUE

**Directeur Général
des Services**
Arnaud DECAS



ADMINISTRATIF & COMPTABILITÉ



Comptable
Christine
GUILLLOT



**Finances /
Marchés**
Delphine
GLOT



**RH /
Subventions**
Florence
QUELIN

MILIEUX AQUATIQUES



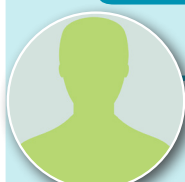
**Coordinateur
GEMA**
Jean-Baptiste
ROCHE



**Technicien
Couasnon /
Aulnaies**
Robin
CHOMBART



**Technicienne
Lathan / 3
Rus**
Ombeline
BOUVERESSE



**Technicien.
ne Touraine**
En cours de
recrutement

Réseau Stratégique du Territoire à Risque d'Inondation



**Coordinateur
RSTRI &
technicien
Authion**
Guillaume
MORELLATO



**Chef
d'équipe/
Appui
technique
ouvrages**
Pascal
LUÇON



**Agent
technique**
Christophe
RABIER



**Agent
technique**
Nicolas
TIMON

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau



**Animatrice &
coordinatrice
du SAGE**
Auriane
LEYMARIE



**Chargée
de mission
SIG et
Communication**
Emma
KETOR



**Chargé de
mission
hydrogéologie
et hydrologie**
Amal
SEBAI



**Animatrice
de la
reconquête
de la
ressource en eau**
Anastasia
SELLIER

LE RÔLE DE L'ÉLU.E

ÉLU.E
de commune

Contribuer à une gestion de l'eau de proximité en lien avec les habitants et les projets communaux



RELAIE les informations et les actions menées du syndicat et **FAIT REMONTER** les projets de la commune
INTÈGRE la gestion de l'eau dans les projets
FAVORISE le dialogue avec les riverains

ÉLU.E
d'EPCI

Garantir la gestion cohérente et efficace de la ressource en eau



REPRÉSENTE l'intercommunalité



ASSURE la cohérence politique avec les autres compétences



SE POSITIONNE comme un relai privilégié entre le SMBAA et l'EPCI

« Vous être le lien entre les habitants, votre commune, votre intercommunalité, le SMBAA, la CLE et les partenaires. »



« Votre engagement fait la force de l'action collective ! »

DÉLÉGUÉ.E
de la CLE

Garantir la mise en oeuvre du SAGE Authion pour atteindre le bon état des eaux tout en conciliant les usages et les milieux



VOTE la planification et la gestion de la ressource



ÉMET UN AVIS sur les projets du territoire et leur conformité / compatibilité avec le SAGE



PARTICIPE à l'élaboration, au suivi de la mise en oeuvre du SAGE et des études structurantes (gestion quantitative, zone humides...)

DÉLÉGUÉ.E
du SMBAA

Ouvrir collectivement pour des territoires résilients et des cours d'eau en bon état



VOTE les orientations de gestion, le budget, les programmes d'actions...



PROPOSE des modalités de gestion des cours d'eau, des programmes d'actions, de travaux ...

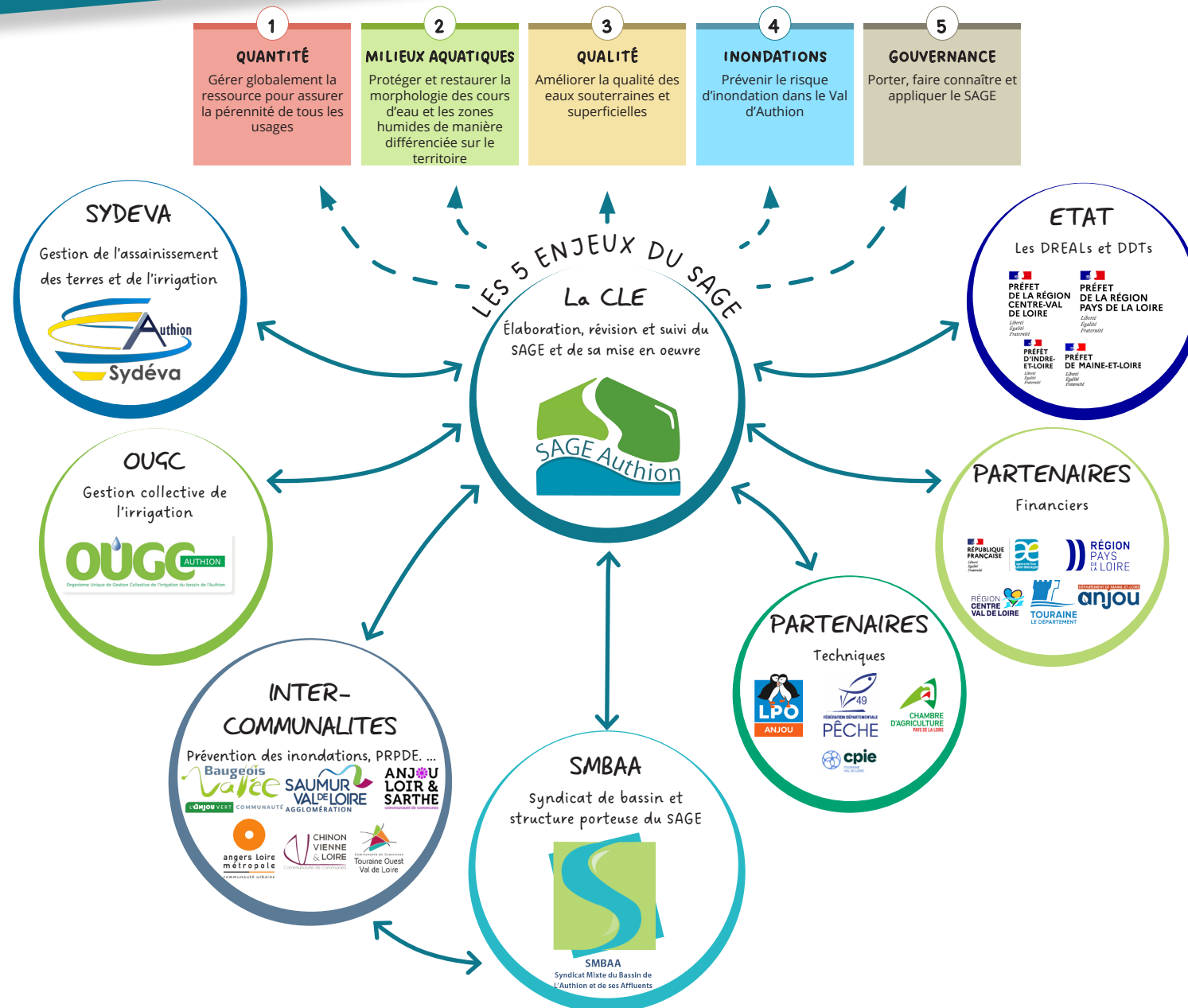


VEILLE à la mise en oeuvre des programmes d'action et de travaux

Deux instances complémentaires pour agir au service de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

LES ACTEURS

NOTES





SMBAA
Syndicat Mixte du Bassin de
l'Authion et de ses Affluents



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

02.41.79.73.81

1 bd du Rempart
49250 Beaufort-en-Anjou

syndicat.mixte@loireauthion.fr
contact@sage-authion.fr

GUIDE CONÇU PAR LE SMBAA

syndicatmixte_authion

SUIVEZ NOUS !



sage-authion.fr

IMPRESSIONS FINANCÉES PAR ...

